

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
DU PERSONNEL DES STRUCTURES D'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE**

Protocole d'accord

Les parties signataires de la CCT du personnel des structures d'accueil de la petite enfance Ville de Genève, en accord avec l'autorité de subventionnement, décident de conclure le présent protocole d'accord, au sens de l'article 52, comme suit :

1. Page de Garde

La page de garde est modifiée comme suit :

Genève,

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022

La Convention Collective de Travail pour le personnel de la petite enfance, accompagnée de ses annexes 1 à 15, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle remplace la CCT précédemment conclue entre les parties.

2. Art 48 Entrée en vigueur

Cet article est modifié comme suit :

La présente convention collective de travail, accompagnée de ses annexes 1 à 15, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle remplace la CCT précédemment conclue entre les parties.

3. Art 49 Durée de la convention

Cet article est modifié comme suit :

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de ce délai, sauf dénonciation par l'une des parties, 6 mois au minimum avant l'échéance, elle sera reconduite tacitement d'année en année.

4. Art 49bis Autorité de subventionnement

Cet article est modifié comme suit :

L'autorité de subventionnement approuve la présente convention et garantit la couverture des charges financières qu'entraîne son application, sous réserve de l'approbation par le Conseil municipal des crédits nécessaires dans le cadre du vote du budget annuel. Elle peut proposer elle-même des modifications à la convention. L'article 50 s'applique par analogie.

5. Page de garde des Annexes

La page de garde est modifiée comme suit :


Genève,

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022

Pour les employeurs :

La FGIPE


Fédération genevoise des institutions de la petite enfance



Pour les employé-e-s :

L'ACIPEG

Association des cadres des institutions
de la petite enfance genevoises



L'AGEDE

Association genevoise des éducatrices et
éducateurs de l'enfance



Le SIT

Syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs




Le SSP/VPOD

Syndicat des services publics



Approuvé par la Ville de Genève :



Genève, le 4 juillet 2022